

---

## Résiliation de placement

---

### Structure

- Pomme-Cannelle Moudon
- Pomme-Cannelle Lucens
- Les Passerelles Payerne
- Les Passerelles Corcelles

### Enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Groupe : .....

Résiliation du placement demandée pour le .....

Lieu et date : .....

Signature des parents/répondants .....

Signature de la structure .....

« Durant la période d'adaptation, le contrat de placement peut être résilié par chacune des parties sans préavis (condition tarifaire voir art. 4.3. »).

« Après la période d'adaptation, chaque partie peut résilier le contrat de placement moyennant un préavis de deux mois pour la fin d'un mois (ex. le 10 février pour le 30 avril) ».

Art. 3.7 du Règlement et des conditions financières des structures d'accueil préscolaire.